Rapport du Président

Commission permanente
du lundi 24 mars 2025
N° CP-2025-2-13-1
N° applicatif 11803

13 ème **Commission**
Commission Région de Colmar

Direction
Direction de l'immobilier et des moyens généraux

RESTRUCTURATION DU COLLEGE ROBERT BELTZ DE SOULTZ - APPROBATION DU PROGRAMME TECHNIQUE DETAILLE

Résumé : La Collectivité européenne d'Alsace s'est engagée au travers d'un plan d'investissement ambitieux à offrir aux collégiens alsaciens des conditions d'apprentissage optimales. Dans ce contexte, il vous est proposé d'approuver le Programme Technique Détaillé de l'opération de restructuration du collège Robert Beltz de Soultz qui répond à un double objectif de rénover en profondeur cet établissement et d'adapter sa capacité d'accueil aux nouveaux besoins, pour un montant prévisionnel d'opération de 10 540 000 €TTC, valeur novembre 2024.

1. Présentation de l'objet

La Collectivité européenne d'Alsace s'est engagée dans une démarche concertée avec ses partenaires, dont notamment l'éducation nationale, pour adapter sa politique en faveur des collèges aux enjeux actuels et créer les meilleures conditions de réussite pour chaque collégien.

Le collège Robert Beltz de Soultz présente un état de vétusté générale, des surfaces de locaux très supérieures aux besoins, des installations techniques obsolètes et une enveloppe thermique très déperditive qui nécessitent une remise à niveau générale de l'établissement.

C'est dans la perspective de créer les meilleures conditions de réussite pour les collégiens, que la restructuration de ce collège a été inscrite au Plan Pluriannuel d'Investissement des collèges.

Cette opération permettra également de réduire la capacité d'accueil actuelle du collège de 850 élèves, à 600 élèves. Ce nouveau calibrage répond au projet de la Collectivité européenne d'Alsace de rééquilibrer les effectifs entre les 3 collèges du secteur, le collège Robert Beltz de Soultz, le collège Mathias Grunenwald de Guebwiller et le collège du Hugstein de Buhl, à 600 élèves chacun.

Dans ce cadre, le bâtiment 3 du collège sera déclassé à la fin de l'opération puisqu'il n'aura plus d'utilité dans cette nouvelle configuration, au vu de l'excédent de surfaces qu'il représente.

2. Description du besoin

La création du collège date de 1969. Il regroupe des bâtiments d'époques différentes, dont une importante extension construite en 1982 et un pôle technologique, livré en 2008.
Sa dernière restructuration lourde date des années 2000.

A la rentrée 2024-2025 le collège totalisait un effectif de 431 élèves pour une capacité d'accueil de 850 élèves.

Le diagnostic a fait apparaitre les principales problématiques suivantes :
- un nombre de locaux surdimensionné en regard de l'effectif actuel et de la capacité d'accueil visée pour cet établissement à terme, de 600 élèves ;
- une vétusté générale des locaux ;
- des salles de classes présentant des surfaces non uniformisées, mal agencées et sans logique de pôles fonctionnels ;
- une vie scolaire insuffisamment adaptée à la surveillance des élèves ;
- l'absence de locaux pour les agents ;
- un clos et couvert en mauvais état et des façades non isolées qui génèrent des surconsommations énergétiques importantes ;
- des installations techniques vétustes.

Le projet de restructuration répond ainsi à un double objectif, d'une part de rénover en profondeur l'établissement en le remettant aux normes actuelles et d'autre part, d'adapter les locaux à la nouvelle capacité d'accueil du collège. Afin de répondre à ces nouveaux besoins, le projet comprend :

- Restructuration du bâtiment 1 :
    - au rez-de-chaussée, refonte de la Vie Scolaire, de l'infirmerie avec création d'un Lieu d'Art et de Culture
    - restructuration du 1er et 2ème étage avec optimisation des surfaces des salles et création de pôles fonctionnels, d'enseignement général, scientifique et informatique

- Restructuration du bâtiment 2 :
    - rafraichissement du rez-de-chaussée avec transformation du pôle multimédia et informatique en salle polyvalente
    - restructuration du 1er étage avec création d'un pôle artistique
    - **en option :** transformation de l'ancienne salle d'arts plastiques située dans les combles en deux salles d'enseignement général

- Restructuration partielle du bâtiment ½ pension :
    - rafraichissement du hall d'entrée et du réfectoire des professeurs
    - création d'un pôle agents et de locaux dédiés à l'activité ski

- Réfection du hall et des galeries de liaison au 1er et 2ème étage

- Réaménagement des espaces extérieurs avec création d'îlots de fraicheur

- Intervention technique comprenant la mise aux normes de l'ensemble des installations du collège et le renforcement de l'isolation thermique du clos et couvert

Le chantier sera réalisé par phases successives, sachant que le collège restera en activité durant les travaux. Pour ce faire, le bâtiment 3 restera en service pendant tout le

déroulement des travaux et ne sera déclassé qu'à l'issue de l'opération, afin de limiter le nombre de phases et pour permettre de réaliser le chantier dans les meilleures conditions de sécurité.

Le Programme Technique Détaillé de l'opération, réalisé par le Service Grands Projets Sud de la Direction de l'Immobilier et de la Logistique en liaison avec l'équipe de direction du collège est mis à disposition des Conseillers d'Alsace sous forme dématérialisée, le jour de la séance.

3. Montant global de l'opération

La décomposition du coût global prévisionnel de l'opération, valeur novembre 2024, arrêtée à ce jour, est la suivante :

Travaux - Restructuration / rénovation - Aménagements extérieurs Observation : La transformation de l'ancienne salle d'arts plastiques en salles d'enseignement général dans les combles du bâtiment 2 est estimée à 110 000 € HT. Ces travaux optionnels ne sont pas totalisés dans le coût des travaux. Ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée au stade l'APD.	**7 000 000 € HT**
Mobiliers	**220 000 € HT**
Maîtrise d'œuvre Maîtrise d'œuvre & OPC	**880 000 € HT**
Autres prestations intellectuelles (Contrôle technique, CSPS, CSSI)	**65 000 € HT**
Provision pour aléas et taux de tolérance (8% du montant des travaux)	**560 000 € HT**
Frais divers (publications, géomètre, diagnostics,…)	**55 000 € HT**

Total général : 8 780 000 € HT soit 10 536 000 € TTC, arrondi à **10 540 000 € TTC, valeur novembre 2024.**

4. Evolution des prix

Il convient de prévoir une enveloppe complémentaire pour actualisation et révision des prix, de décembre 2024 jusqu'à la fin de l'opération (soit 60 mois) calculée sur la base de l'évolution moyenne de l'indice BT01 sur les cinq dernières années (de novembre 2019 à novembre 2024), soit 3,63 % par an, appliquée au montant des travaux : 1 270 500 €HT, soit 1 524 600 €TTC, arrondi à **1 520 000 € TTC.**

5. Calendrier prévisionnel de l'opération

Septembre 2025 : Notification du marché de maîtrise d'œuvre
Octobre 2025 à janvier 2027 : Etudes de conception et choix des entreprises
Février 2027 à novembre 2029 : Travaux

Les espaces rénovés seront livrés et mis en service progressivement, tout au long du chantier.

6. Désignation d'un maître d'œuvre

L'opération sera confiée à un maître d'œuvre extérieur, recruté selon la procédure avec négociation prévue à l'article R2124-3 du Code de la Commande Publique.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- D'approuver le Programme Technique Détaillé de la restructuration du collège Robert Beltz à Soultz

- De fixer le coût prévisionnel des travaux à 7 000 000 € HT, valeur novembre 2024 ;

- D'arrêter le montant global de cette opération à la somme de 10 540 000 € TTC, valeur novembre 2024 ;

- D'approuver le principe de lancement d'une consultation de maitrise d'œuvre selon la procédure avec négociation prévue à l'article R2124-3 du Code de la Commande Publique.

- L'Autorisation de Programme déjà votée sur ce projet (opération P199O021 – enveloppe P199E28) de 7 600 000 €, ainsi que l'IDF associée (Intention de Faire n° 2024-002) de 3 800 000 €, soit 11 400 000 € sont suffisants pour couvrir le montant global de l'opération. L'AP sera réajustée ultérieurement, si nécessaire, en fonction des révisions et actualisations des prix, estimées à ce stade à + 1 520 000 € TTC.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Signé électroniquement par :
Frédéric BIERRY
Date de signature : 14/03/2025
Qualité : Président de la Collectivité européenne d'Alsace